



Le 20 août 2020

Mise à jour : Changements des pratiques de règlement de frais dentaire de la Sun Life

Plus tôt cette année, vous avez peut-être lu des communications sur les nouvelles pratiques administratives pour les services de désensibilisation et certains examens. Celles-ci devaient prendre effet le 24 mai 2020. Cependant, en raison de la COVID-19, la Sun Life mettra plutôt ces changements en vigueur le 4 octobre 2020.

Examen périodique et examen d'urgence/particulier

Quand vous voyez votre dentiste pour un examen ou un nettoyage régulier, nous considérons qu'il s'agit d'un examen périodique. Un examen périodique est différent d'un examen d'urgence ou d'un examen particulier.

Un examen d'urgence se déroule à un autre moment qu'un examen périodique lorsque :

- votre dentiste examine la source de votre douleur ou de votre inconfort et/ou
- une infection dans une région localisée nécessite un traitement immédiat.

Un examen particulier se déroule également un autre moment qu'un examen périodique. Nous couvrons l'examen d'urgence et l'examen particulier, mais pas en tant qu'un examen de rappel.

Désensibilisation pendant un nettoyage périodique

Lors d'un rendez-vous d'hygiène buccale, votre dentiste peut appliquer un vernis afin de réduire la sensibilité. Pour cela, il n'utilise pas d'aiguille. Ce traitement ne doit pas donner lieu à des frais supplémentaires s'il est réalisé en même temps qu'un détartrage ou un aplanissement des racines. Par conséquent, nous refuserons les frais d'une désensibilisation exécutée conjointement avec ces services.

Comprendre vos demandes de règlement

Votre relevé de prestations vous explique comment nous avons traité votre demande. Vous pouvez vous y reporter pour en savoir plus sur notre décision.

Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Appelez-nous au 1 800 361-6212, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE.